

Pour un financement adéquat, prévisible et pérenne des établissements universitaires québécois

Mémoire du Bureau de coopération interuniversitaire
soumis dans le cadre de l'appel à mémoires sur la révision
de la Politique québécoise de financement des universités

19 juin 2023



Le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)

Le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) regroupe les vingt établissements universitaires québécois. Il a pour mission de favoriser la concertation entre les administrations universitaires, de promouvoir leurs intérêts communs et de faciliter le partage de services et de bonnes pratiques au sein du réseau universitaire.

Préambule

Depuis quelques semaines déjà, les établissements universitaires québécois participent activement aux travaux de révision de la Politique québécoise de financement des universités (ci-après « la Politique ») initiés par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES). Dans le cadre de ces travaux de première importance, des équipes universitaires spécialisées ont été désignées par le conseil d'administration du BCI en vue de nourrir la réflexion sur les modifications à effectuer à l'actuelle Politique ainsi que sur les pistes d'action à privilégier dans le cadre de sa révision.

Dans ce contexte, les établissements universitaires québécois regroupés au sein du BCI souhaitent essentiellement rappeler, par ce mémoire, les principes et orientations qui devraient guider la prise de décision à l'issue des travaux de révision de la Politique par le MES.

Des principes et des orientations partagés

D'entrée de jeu, il importe de mentionner que les membres du BCI souscrivent aux trois orientations visées par le MES :

- Améliorer la contribution des établissements universitaires aux enjeux de main-d'œuvre dans les secteurs stratégiques pour l'économie québécoise;
- Contribuer à la vitalité du français au Québec, notamment dans le domaine de la recherche scientifique;
- Renforcer la capacité des établissements universitaires de valoriser, sur le plan économique, la recherche et l'innovation.

Ces derniers ont également le souci que certains principes clés guident la prise de décision finale : prévisibilité, simplification, pérennité, équité et transparence. Il est important que le modèle de financement qui sera retenu au terme des travaux de révision privilégie les subventions générales plutôt que les subventions spécifiques, même si certaines d'entre elles sont d'une grande pertinence.

La cohérence entre la nouvelle Politique et les priorités d'action du réseau universitaire

Les priorités d'action identifiées dans la plus récente [demande budgétaire collective](#) du BCI doivent demeurer au cœur des travaux. Il serait donc essentiel de s'assurer que la Politique révisée réponde aux cinq priorités suivantes :

- 1) Augmentation de l'accessibilité, de la réussite et de la diplomation;
- 2) Transformation numérique accélérée et intégrée;
- 3) Valorisation de la formation universitaire;
- 4) Actualisation et enrichissement des programmes de formation;
- 5) Augmentation des capacités de recherche et de mobilisation des connaissances.

Les établissements universitaires visent collectivement à augmenter la diplomation et l'accessibilité aux études, à favoriser la persévérance et à mieux soutenir la réussite par différentes mesures, dont celles permettant de répondre aux besoins de plus en plus variés d'une population étudiante diversifiée. Ils soulignent également l'importance de mieux soutenir leur capacité de recherche et de valorisation ainsi que leur capacité à offrir des programmes de formation adaptés et actualisés, dans une perspective de formation tout au long de la vie.

Ces priorités constituent autant de moyens par lesquels les établissements universitaires entendent collectivement continuer à faire partie de la solution et répondre au mieux aux besoins de la société québécoise en matière de main-d'œuvre et de développement des connaissances. Les établissements universitaires contribuent à créer les savoirs de pointe et sont à la source de nombreuses innovations. Ils forment les travailleuses et travailleurs spécialisés dont le Québec a besoin pour prospérer en s'illustrant dans différents domaines stratégiques.

Pour faciliter l'atteinte de ces objectifs et pour que leur contribution puisse être optimale, les établissements universitaires réitèrent qu'il est de première importance de privilégier une formule de financement qui leur permet de disposer d'un financement de fonctionnement adéquat, prévisible et pérenne qui leur laisse toute la flexibilité requise pour maintenir les plus hauts niveaux d'excellence en matière d'enseignement et de recherche. L'écart croissant avec les établissements universitaires canadiens en matière de revenus de fonctionnement disponibles pourrait ainsi être réduit. Afin que tous les établissements universitaires puissent apporter une contribution à leur mesure, la formule de financement qui sera retenue au terme de l'exercice de révision de la Politique doit aussi tenir compte de leurs spécificités de même que des missions particulières qui les caractérisent.

Afin d'œuvrer à l'atteinte de ces priorités, les membres du BCI s'entendent sur l'importance de reconnaître d'emblée certains besoins communs et de les mettre de l'avant dans le cadre des travaux de révision de la Politique.

Au premier rang, l'accroissement de la diplomation et de l'accessibilité aux études universitaires nécessitent que les établissements puissent disposer des ressources professorales et professionnelles requises en nombre suffisant, de manière à pouvoir renforcer le soutien académique et pédagogique ainsi que les différents services disponibles pour le soutien à la réussite étudiante.

En soutenant mieux les établissements universitaires dans leurs efforts visant notamment à faciliter l'accès aux études universitaires pour les étudiantes et étudiants dits de première génération, le Québec pourrait rattraper le retard de diplomation universitaire qu'il affiche en comparaison avec l'Ontario et avec la moyenne des pays de l'OCDE. Pour ce faire, il importe que la Politique alloue une plus grande part au budget de fonctionnement et permette plus de souplesse dans sa gestion par les établissements. Il est impératif qu'un réinvestissement soit prévu dans cette perspective au cours des prochaines années.

Accroître les efforts consentis en vue de favoriser la persévérance et la réussite étudiante ainsi que la prise en compte des différentes populations étudiantes est indispensable. Les membres du corps professoral ajustent leurs méthodes et stratégies d'enseignement et les établissements universitaires déploient en continu de nouvelles mesures en vue d'adapter leur environnement à cette diversité et à ses besoins. Ces initiatives et efforts, qui se déclinent en fonction des spécificités propres à chacun des

établissements, sont autant de façons par lesquelles les établissements universitaires apportent leur contribution à la société québécoise et à la formation de sa main-d'œuvre. La formule de financement des universités doit reconnaître davantage ces efforts consentis par les établissements universitaires et attester, par ses règles, d'une ouverture plus importante à l'investissement dans différentes stratégies d'action dans les modes d'enseignement et d'expérimentation, dans les milieux de travail et de stages, etc.

Le soutien et le rehaussement de la capacité des établissements universitaires à offrir une diversité de programmes réguliers ou courts qui permettent l'acquisition d'une formation initiale de qualité et qui répondent aux besoins de requalification et de rehaussement des compétences s'avèrent également incontournables. Qu'il s'agisse de formation régulière ou de formation continue, l'adaptation à ces besoins de formation diversifiés est un enjeu de tous les jours. Pour ce faire, des ressources additionnelles sont nécessaires, que ce soit pour accélérer le processus de transformation numérique ou pour assurer le maintien des avancées déjà intégrées aux diverses pratiques pédagogiques. L'offre d'environnements d'apprentissage intégrant les développements technopédagogiques les plus récents, de même que l'élargissement de l'offre de formation à distance selon différentes modalités en vue d'accroître l'accessibilité, nécessitent d'importantes ressources au quotidien. Alors que les établissements pionniers en la matière ont besoin de soutien pour assurer la pérennité des outils et des pratiques en place, une mise à niveau des infrastructures numériques et infonuagiques s'impose ailleurs. Cette mise à niveau doit être accompagnée de mesures visant à assurer la sécurité des ressources informationnelles dans le respect des cadres législatifs et réglementaires en vigueur, ce qui requiert d'importants investissements à court terme. Les établissements universitaires doivent, de plus, répondre aux orientations identifiées par le MES dans son Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur. Il faut adapter la formule de financement et la Politique qui la soutient afin de répondre plus rapidement et de manière plus agile aux besoins croissants en la matière. Au-delà de l'enjeu du financement accru indispensable pour relever ces défis, les règles qui régissent ce secteur d'activité doivent faciliter les processus de transformation numérique avec agilité et efficience.

Finalement, il s'avère essentiel d'accroître la capacité collective du Québec en matière de recherche fondamentale ainsi que de valorisation de la recherche et de mobilisation et transfert des connaissances. À cette fin, l'installation de nouvelles infrastructures, tout comme l'entretien de celles qui sont déjà existantes, requièrent des investissements importants et constants. Un financement compétitif doit également pouvoir être garanti aux chercheuses et chercheurs ainsi qu'aux étudiantes et étudiants de cycles supérieurs qui mènent des recherches et contribuent à la diffusion des connaissances, au bénéfice de la société et du développement économique du Québec. Pour pouvoir mener des activités de recherche de haut calibre, réaliser des avancées et pousser toujours plus loin les frontières du savoir, les chercheuses et chercheurs, comme les étudiantes et étudiants, doivent bénéficier de subventions de recherche concurrentielles ainsi que d'infrastructures et d'installations à la fine pointe. L'accroissement de la capacité collective en matière de recherche fondamentale est essentiel à l'atteinte des cibles de la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation (SQRI²) élaborée par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) et soutenue par le MES. La réflexion actuelle sur la Politique doit aussi prendre en compte ces préoccupations.

En marge de l'exercice de révision de la Politique

Les travaux de révision de la Politique qui sont en cours doivent également tenir compte de certains défis spécifiques auxquels la société québécoise est confrontée et qui mobilisent tout particulièrement les établissements universitaires.

Immigration, langue et intégration

Pour pouvoir véritablement participer à l'accroissement des capacités du Québec en matière de formation universitaire, de recherche, de création, d'innovation et de mobilisation des connaissances, les établissements universitaires doivent être en mesure de retenir les meilleures ressources professorales d'ici et d'attirer celles d'ailleurs. Physiques ou virtuels, les campus universitaires sont des milieux de vie uniques qui favorisent l'intégration rapide de celles et ceux qui les fréquentent et qui, dans certains cas, y apprennent une langue et y adoptent une culture. La capacité des établissements à attirer et retenir les professeures et professeurs ainsi que les étudiantes et étudiants qui choisissent le Québec est cependant fortement influencée par des facteurs externes, que ce soient les dispositions législatives canadiennes et québécoises en matière d'immigration ou les différents incitatifs mis en place en vue de favoriser l'immigration francophone, sa régionalisation et son intégration.

Transformation numérique et intelligence artificielle

Les avancées récentes en matière d'intelligence artificielle confrontent quant à elles le milieu académique. Les différents acteurs de l'écosystème de l'enseignement supérieur, qui se sont réunis récemment à l'invitation du MES, n'ont d'ailleurs pas manqué de mettre au jour autant le potentiel de l'intelligence artificielle en contexte académique que les menaces et enjeux pédagogiques et éthiques que cette dernière présente pour l'activité universitaire, notamment lorsqu'elle prend la forme de robots conversationnels. Dans un contexte où les établissements universitaires sont, comme plusieurs autres organisations, déjà confrontés à des exigences nouvelles en matière de sécurité et de transformation numériques, l'ampleur des efforts qui devront être consentis en vue de faire face aux défis relatifs à ces récentes avancées demeure encore à évaluer. La Politique révisée devra prévoir un soutien accru en la matière.